



56 magasins francs-comtois s'engagent dans la Charte « Jardiner, naturellement ! »

Jardiner,
naturellement !

A l'occasion de la semaine européenne pour les alternatives aux pesticides, du 20 au 30 mars, 56 jardineries, magasins de bricolage et libres-services agricoles de Franche-Comté s'engagent pour la troisième année consécutive dans la charte régionale « jardiner, naturellement ! ». Beaucoup de jardiniers amateurs ont recours à des produits qui peuvent être dangereux pour l'environnement et la santé. Aujourd'hui, 9% des pesticides vendus sont destinés à l'entretien des jardins des particuliers. Coordonnée par le CPIE de la Vallée de l'Ognon et soutenue par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et de nombreuses collectivités, cette charte a pour objectif de diminuer la consommation de pesticides dans les jardins en orientant les jardiniers amateurs vers des solutions naturelles. Les magasins signataires s'engagent cette année encore à promouvoir les matériels, les techniques et les solutions privilégiant un jardinage sans pesticides.

La France, championne d'Europe !

Notre pays est le **premier consommateur européen de produits phytosanitaires** avec près de 62 700 tonnes de substances actives vendues en 2011. Les pesticides sont pourtant **dangereux pour l'environnement, la biodiversité et nuisent à la santé humaine**. Ces produits chimiques, conçus pour tuer des êtres vivants, polluent l'air, les cours d'eau ou les nappes phréatiques. Ainsi, en Franche-Comté, de nombreux cours d'eau et zones de captage ne sont pas indemnes de contamination par les pesticides !

Changer les pratiques et les comportements au jardin

Le jardinier qui désherbe son allée ou pulvérise ses rosiers se retrouve, sans vraiment le savoir, responsable d'une partie de ces pollutions. Jusqu'à 30% de la pollution des eaux proviendrait des particuliers. De nombreuses erreurs sont commises par les jardiniers amateurs lors de l'utilisation de ces produits chimiques : surdosage, traitement à proximité de points d'eau...

En réalité, **la majorité des dysfonctionnements du jardin est liée à de mauvaises techniques et pratiques de jardinage**. Il existe pourtant des **solutions efficaces et simples** à mettre en place : paillage, compostage, engrais verts, refuges à insectes et à oiseaux, gestion écologique de l'eau... En règle générale, il est primordial de « prévenir plutôt que guérir », d'avoir une meilleure connaissance des plantes et une tolérance à la végétation spontanée.

Les engagements de la charte

Les partenaires techniques de la charte s'engagent à accompagner les magasins dans leur démarche et à mettre en place les outils et actions de sensibilisation nécessaires pour faire évoluer la demande. Chaque magasin signataire s'engage quant à lui à former ses vendeurs au jardinage naturel, faire évoluer son conseil auprès des clients, mettre en avant les solutions alternatives et ainsi développer l'offre de produits naturels. La charte vise à diminuer la vente de pesticides au profit de la vente d'articles alternatifs.

Pour en savoir plus : www.jardiner-naturellement.org

Une dizaine d'animations pour le lancement de la charte



Dans le cadre du lancement de la charte « Jardiner, naturellement ! » et de la semaine sans pesticides, des animations pour promouvoir les alternatives aux pesticides sont organisées dans les magasins.

PERRIGNY Jardival - samedi 23 mars 9h-12h

PONTARLIER Esprit Jardiland - samedi 23 mars 14h-17h

TAVAU Villaverde - samedi 23 mars 14h30-17h30

DOLE Bricomarché - samedi 23 mars 14h-17h

SAINT-GERMAIN DU BOIS Jardival - samedi 23 mars 14h30-17h30

DOLE Jardival - vendredi 29 mars 9h-12h

ARBOIS Jardival - vendredi 29 mars 14-17h

ST-VIT M. Bricolage - samedi 30 mars 9h-12h

Vous pouvez également retrouver Jojo, la mascotte de la charte, sur un stand d'information à la foire de Saint-Loup-sur-Semouse (70) avec le Sytevom le samedi 23 mars de 14 h à 18h.



Contact presse :
Elvina Bunod
elvina.bunod@cen-franchecomte.org
Tél. 03 81 53 91 44 ou 06 81 83 76 89

Partenaires :

